

# Développement social

Rapport annuel  
**2016–2017**

**Développement social**  
**Rapport annuel 2016–2017**

Gouvernement du Nouveau-Brunswick  
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-1771-0 (version imprimée bilingue)  
ISBN 978-1-4605-1772-7 (PDF: version française)

ISSN 1921-7056 (version imprimée bilingue)  
ISSN 2368-5719 (PDF: version française)

11510 | 2017.11 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## **Lettres d'accompagnement**

### **Du ministre des Familles et des Enfants à la lieutenant-gouverneure**

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau  
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai le privilège de vous soumettre le rapport annuel du ministère du Développement social de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Stephen Horsman  
Ministre

---

### **De la ministre responsable des Aînés et des Soins de longue durée à la lieutenant-gouverneure**

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau  
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai le privilège de vous soumettre le rapport annuel du ministère du Développement social de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'honorable Lisa Harris  
Ministre

## **Lettres d'accompagnement**

### **Du sous-ministre au ministre des Familles et des Enfants**

L'honorable Stephen Horsman  
Ministre des Familles et des Enfants

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous présenter le présent rapport annuel décrivant les activités du ministère du Développement social pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.



Eric Beaulieu  
Sous-ministre

---

### **Du sous-ministre à la ministre des Aînés et des Soins de longue durée**

L'honorable Lisa Harris  
Ministre responsable des Aînés et des Soins de longue durée

Madame la Ministre,

Je suis heureux de vous présenter le présent rapport annuel décrivant les activités du ministère du Développement social pour l'exercice financier du 1er avril 2016 au 31 mars 2017.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.



Eric Beaulieu  
Sous-ministre

# Table des matières

Message des ministres . . . . .	1
Message du sous-ministre . . . . .	2
Priorités stratégiques . . . . .	4
Faits saillants . . . . .	5
Mesures de rendement. . . . .	7
Survol des opérations du ministère . . . . .	14
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants . . . . .	15
Information financière . . . . .	20
Résumé des activités de recrutement. . . . .	22
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	23
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	24
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .	25
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	25

# Message des ministres

Chaque année, le ministère du Développement social s'efforce d'améliorer la qualité de vie de nombreux citoyens du Nouveau-Brunswick parmi les plus vulnérables tout en continuant de relever les défis auxquels notre province fait face. La priorité de notre ministère est de veiller à ce que les familles, les enfants et les personnes âgées reçoivent les services dont ils ont besoin pour que le Nouveau-Brunswick soit le meilleur endroit où vivre. C'est avec plaisir que nous vous présentons le rapport annuel 2016-2017 du ministère du Développement social.

Nous sommes fiers de l'important travail accompli par notre ministère au cours du dernier exercice financier et de ses répercussions positives sur les gens dans toute la province.

En janvier 2017, après presque une année de travail, le Conseil sur le vieillissement a présenté son rapport intitulé *Se tenir ensemble : Une stratégie sur le vieillissement pour le Nouveau-Brunswick*. Le Conseil était composé de 17 Néo-Brunswickois nommés par le premier ministre ainsi que de représentants des ministères de la Santé et du Développement social.

En collaboration avec le gouvernement fédéral, une somme de 56 millions de dollars a été annoncée afin d'aider les Néo-Brunswickois à accéder à des logements abordables. Ce financement s'ajoute au financement quinquennal conjoint de 78 millions de dollars fourni en vertu de l'initiative d'Investissement dans les logements abordables.

De plus, en janvier 2017, le programme d'action communautaire en alimentation a été lancé en partenariat avec l'Association des banques alimentaires du Nouveau-Brunswick. Ce programme, qui offre un soutien financier aux banques alimentaires, vise à améliorer l'accès à la nourriture d'urgence, à accroître la quantité d'aliments sains dans le secteur de la nourriture d'urgence et à soutenir des démarches novatrices pour répondre à l'insécurité alimentaire.

Le ministère du Développement social continue de travailler ensemble afin de faire de notre province le meilleur endroit où vivre, travailler et élever une famille pour tous les Néo-Brunswickois, et nous nous réjouissons à l'idée de voir les réussites futures.



L'hon. Stephen Horsman  
Ministre des Familles et des Enfants



L'hon. Lisa Harris  
Ministre des Aînés et des Soins de longue durée

# Message du sous-ministre

Je suis heureux de vous présenter le rapport annuel du ministère du Développement social pour 2016-2017, qui souligne nos résultats, nos activités et nos réussites pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2017. Le présent rapport fait état de l'engagement de notre ministère à l'égard de la publication efficace d'un rapport de rendement public, de la transparence et de la reddition de comptes au public. Il célèbre aussi nos réalisations et met en vedette la vaste gamme d'activités que nous menons chaque jour pour favoriser le bien-être des enfants, des familles, des personnes ayant un handicap et des personnes âgées au Nouveau-Brunswick.

Nos réalisations tout au long de la dernière période de déclaration reflètent notre engagement à améliorer la vie de tous les citoyens dans le besoin. Pour ces raisons, je suis très fier de ce que nous avons accompli au cours de la dernière année. Voici certaines de nos réalisations les plus significatives dans ce domaine pour 2016-2017 :

- Investissement dans les enfants et les jeunes. Le modèle de prestation des services intégrés permettant d'offrir des services de santé mentale, de traitement des dépendances, d'intervention et des services sociaux aux enfants et aux jeunes a été élargi à l'échelle du Nouveau-Brunswick. Dans le cadre de l'adoption généralisée du modèle, le gouvernement provincial a investi dans des ressources supplémentaires telles que des psychologues, des travailleurs sociaux, des coordonnateurs et du personnel de soutien en gestion de cas.
- Offre d'Internet à bas prix à 19 000 familles. Avec Rogers Communications, le gouvernement provincial a offert aux familles, aux aînés et aux personnes des logements sociaux son programme Branché sur le succès.
- Développer et renforcer la main-d'œuvre de la province. En investissant dans des mesures permettant de préparer la main-d'œuvre parmi les clients de l'aide sociale, le ministère du Développement social, en partenariat avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, a mis en œuvre le continuum d'emploi et d'apprentissage expérientiel (EAE). Ce continuum d'une durée de neuf mois comprend des services pré-employabilité, des aptitudes et des connaissances en préparation à l'emploi, une formation de compétences essentielles au travail et une composante d'expérience de travail de 16 semaines.
- Tendre la main aux résidents de la Péninsule acadienne et leur offrir du soutien lorsque la région a été dévastée par une tempête de verglas dévastatrice, qui a laissé des milliers de personnes sans électricité durant une période qui est allée jusqu'à 14 jours. Les employés des bureaux régionaux et du bureau central ont déployé le maximum d'efforts lors des interventions pendant cette dure épreuve dans leur collectivité, leur lieu de résidence.

Le Ministère a également continué à mettre en œuvre bon nombre des initiatives clés conçues pour promouvoir le bien-être des aînés, telles qu'elles sont décrites dans la stratégie *D'abord chez soi*, notamment :

- Lancement d'un programme de reconnaissance des collectivités amies des aînés. Ce programme encourage les collectivités et les municipalités à concevoir des politiques, des services et des structures aidant à promouvoir le vieillissement en santé et le mieux-être.
- Offre, à tous les foyers de soins du Nouveau-Brunswick, d'un outil clinique informatisé, désigné par instrument d'évaluation des résidents des établissements de soins de longue durée (ESLD). Cet outil sert à produire des données pour élaborer des plans de soins aux résidents ainsi qu'à fournir des données exhaustives de qualité aux fins d'établissement de points de référence, d'élaboration de politiques et de gestion des risques à l'échelle de la province.

À titre de ministre, nous nous efforçons constamment d'être plus efficaces et efficients, en améliorant notre manière de fonctionner. Au cours de la dernière année, nous avons atteint les étapes clés suivantes afin de soutenir cette initiative :

- Le Ministère a lancé un nouveau plan stratégique quinquennal – *Ensemble on s'épanouit (2016-2021)*. Ce plan comprend quatre objectifs stratégiques, qui sont les suivants : accroître l'excellence dans les services aux clients, encourager une culture de l'excellence du personnel, encourager une culture d'innovation, ainsi qu'établir et multiplier les partenariats.
- En collaboration avec le Groupe de recherche en santé et en éducation, le Ministère a lancé une initiative triennale de milieu de travail positif. L'objectif suprême est d'améliorer les pratiques de mieux-être en milieu de travail, le fonctionnement de l'équipe et l'engagement des employés.
- Le Ministère a lancé une initiative d'équipe, les équipes d'excellence du rendement et d'innovation (ERI), dans cinq de nos principaux secteurs de programme. Cette initiative doit permettre d'atteindre un certain nombre d'objectifs globaux : la mise en commun des pratiques exemplaires par secteurs de programme, l'uniformisation de la prestation des services dans toutes les régions, le perfectionnement des canaux d'amélioration des processus entre le bureau central et les bureaux régionaux, ainsi que la formulation d'idées nouvelles et novatrices pouvant profiter au Ministère dans son ensemble.

Au ministère du Développement social, notre objectif est de promouvoir l'autonomie, l'autosuffisance et la sécurité des personnes que nous servons, pendant qu'elles cherchent à améliorer leurs conditions de vie. À titre de sous-ministre, j'ai l'honneur de faire partie d'une équipe de personnes dévouées et professionnelles. Grâce au dévouement et à l'engagement continus de nos employés, nous avons vraiment un effet positif sur la vie des citoyens du Nouveau-Brunswick.



Eric Beaulieu  
Sous-ministre

# Priorités stratégiques

## Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle fondé sur les pratiques fonctionnelles de pointe en vue de créer, de communiquer et d'examiner des stratégies. Ce processus donne à la fonction publique une méthode éprouvée permettant d'exécuter la stratégie, d'accroître la reddition de comptes et d'alimenter constamment l'amélioration.

Utilisant le système de gestion officiel, l'élaboration de la stratégie commence par une vision stratégique pour que le Nouveau-Brunswick puisse progresser. Cette vision est ancrée dans cinq priorités :

- 1. Emplois** – Créer l'environnement le plus propice aux emplois générés par les Néo-Brunswickois, les entreprises, leurs idées, leur esprit d'entreprise et les efforts qu'ils déploient. Les efforts de croissance seront orientés par le *Plan de croissance économique du Nouveau-Brunswick*, qui cible le renforcement de la main-d'œuvre, le renforcement de la capacité d'innovation, l'accroissement de l'agilité du gouvernement, la promotion des investissements publics et privés dans l'infrastructure stratégique, et l'accroissement de l'investissement de capitaux du secteur privé.
- 2. Éducation** – Améliorer l'éducation selon l'orientation de deux plans décennaux, *Donnons à nos enfants une longueur d'avance* pour le secteur francophone et *Everyone at Their Best* pour le secteur anglophone, qui fixent les objectifs pour le système de développement de la petite enfance et d'éducation et qui établissent des attentes claires en matière de normes et de rendement. Les domaines de priorité pour la première année sont les suivants : veiller à ce que les enfants et les autres apprenants acquièrent les compétences dont ils ont besoin pour réussir à l'école et dans la vie, améliorer les compétences en littératie et en numératie pour tous les apprenants, et travailler pour que l'éducation postsecondaire soit plus accessible et abordable.
- 3. Familles** – Créer un Nouveau-Brunswick plus sain et plus fort en ciblant sept piliers, soit l'amélioration de l'accès aux soins primaires et actifs, la promotion du mieux-être, le soutien aux personnes ayant des problèmes de santé mentale, la promotion du vieillissement en santé et du soutien aux personnes âgées, la progression de l'égalité des femmes, la diminution de la pauvreté, et le soutien aux personnes ayant un handicap.
- 4. Relations fédérales et autochtones** – Établir des relations plus solides avec les Premières Nations, renforcer les efforts portant sur les changements climatiques et collaborer avec le gouvernement fédéral afin de maximiser le financement fédéral, y compris l'optimisation du financement de l'infrastructure et la croissance de la main-d'œuvre grâce à l'immigration.
- 5. Gouvernement intelligent** – Mieux optimiser les ressources pour les contribuables en transformant la culture du gouvernement, en éliminant le chevauchement, en adoptant les innovations technologiques pour améliorer les services et les économies, et en veillant à ce que le GNB possède une main-d'œuvre prête à travailler ayant les connaissances, la formation, le soutien, le leadership et les milieux de travail nécessaires pour prospérer.

# Faits saillants

Le ministère du Développement social se penche surtout sur les priorités de la famille. Toutefois, le Ministère soutient également les priorités des emplois, des relations fédérales et autochtones et du gouvernement intelligent. **Au cours de l'exercice 2016-2017, le Ministère s'est concentré sur les priorités stratégiques suivantes :**

- ♦ Le 27 janvier 2017, le Conseil sur le vieillissement a présenté le rapport *Se tenir ensemble : Une stratégie sur le vieillissement pour le Nouveau-Brunswick*. Le Conseil était composé de 17 citoyens du Nouveau-Brunswick nommés par le premier ministre ainsi que de représentants des ministères de la Santé et du Développement social.
- ♦ Nous achevons les travaux du *Plan de rénovation et de remplacement des foyers de soins* de 2011-2016. Les problèmes relatifs aux bâtiments et aux systèmes continuent d'être réglés au sein de l'infrastructure existante au fur et à mesure qu'ils surviennent. L'accent est désormais porté sur l'approvisionnement de services de foyers de soins supplémentaires ainsi que sur l'élaboration et la mise en œuvre du plan pour les foyers de soins 2018-2023.
- ♦ Dans le cadre de la stratégie *D'abord chez soi*, le *Programme de reconnaissance des collectivités amies des aînés* a été lancé. Ce programme encourage les collectivités et les municipalités à concevoir des politiques, des services et des structures aidant à promouvoir le vieillissement en santé et le mieux-être. En partenariat avec l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick, le Ministère a créé un guide de ressources afin d'encourager les actions communautaires qui permettent aux personnes âgées de vivre dans des milieux sécuritaires et sains où elles peuvent contribuer pleinement à la société.
- ♦ En partenariat avec l'Association des banques alimentaires du Nouveau-Brunswick, le Ministère a remanié un programme fournissant un soutien financier aux banques alimentaires. Le nouveau programme (programme d'action communautaire en alimentation) a été lancé en janvier 2017 et vise à améliorer l'accès à la nourriture d'urgence, à accroître la quantité d'aliments sains dans le secteur de la nourriture d'urgence et à soutenir des démarches novatrices pour répondre à l'insécurité alimentaire. Le Ministère a aussi publié un guide de ressources qui détermine d'autres sources de financement accessibles aux banques alimentaires. Ce travail est effectué dans le contexte de la collaboration continue de la Direction du mieux-être avec divers partenaires et intervenants afin de mener des démarches globales à long terme sur la sécurité alimentaire.
- ♦ Le Ministère a offert une formation sur la réadaptation et la revalidation rapides à plus de 1 000 travailleurs de foyer de soins spéciaux et aides familiaux résidentiels.
- ♦ Afin de soutenir son mandat en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*, qui est de fournir des services sociaux d'urgence comme de la nourriture et de l'hébergement aux Néo-Brunswickois, le Ministère a travaillé pour appuyer les efforts d'intervention provinciaux et régionaux lors de la tempête de verglas de janvier 2017. La tempête a touché des milliers de Néo-Brunswickois, laissant une grande partie de la Péninsule acadienne et du Sud-Est du Nouveau-Brunswick sans électricité durant une période qui est allée jusqu'à 14 jours.
- ♦ Lancement d'un nouveau plan stratégique quinquennal – *Ensemble on s'épanouit (2016-2021)* – qui souligne quatre objectifs stratégiques : accroître l'excellence dans les services aux clients; encourager une culture de l'excellence du personnel; encourager une culture de l'innovation; et établir et multiplier les partenariats.
- ♦ Lancement d'une initiative d'équipe, les équipes d'excellence du rendement et d'innovation (ERI), dans cinq de nos principaux secteurs de programme. Cette initiative doit permettre d'atteindre un certain nombre d'objectifs globaux, notamment la mise en commun des pratiques exemplaires par secteurs de programme, l'uniformisation de la prestation des services dans toutes les régions, le perfectionnement des canaux d'amélioration des processus entre le bureau central et les bureaux régionaux, ainsi que la formulation d'idées nouvelles et novatrices pouvant profiter au Ministère dans son ensemble.
- ♦ Le Ministère, en partenariat avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, a mis en œuvre le continuum d'emploi et d'apprentissage expérientiel (EAE). Le continuum d'EAE d'une durée de neuf mois comprend des compétences en pré-employabilité, des aptitudes et des connaissances en préparation à l'emploi, une formation de compétences essentielles au travail et une composante d'expérience de travail de 16

semaines. Cette initiative cible 400 clients sur trois ans avec pour objectif l'amélioration des résultats sur le marché du travail des bénéficiaires de l'aide sociale. Au total, 169 clients y ont participé. Le soutien de cet objectif est aussi directement lié aux initiatives en cours dans le cadre de l'Unité d'exécution des priorités relatives aux familles.

- ♦ En vertu de l'Entente relative au Fonds pour l'infrastructure sociale, le GNB s'est engagé à verser une somme de 56 millions d'argent frais afin de financer des programmes qui appuient une gamme de besoins en logement des personnes seules, des familles et des aînés à faible revenu ainsi que des personnes ayant un handicap. Le nouveau financement de deux ans comprend ce qui suit : la création de 388 nouvelles unités de supplément de loyer; 6,5 millions de dollars pour soutenir la construction, la réparation et l'adaptation de logements abordables pour les personnes âgées; 3,8 millions de dollars pour appuyer la construction et la rénovation de refuges et de maisons de transition pour les victimes de violence familiale; 13,5 millions de dollars pour contribuer à répondre à la demande croissante de réparation en raison du vieillissement des logements sociaux et pour améliorer l'efficacité et réduire la consommation d'énergie et d'eau; et 32,8 millions de dollars dans le cadre de l'engagement relatif au double financement en vertu de l'initiative d'Investissement dans les logements abordables (IDLA).
- ♦ En haussant le seuil de revenu des demandeurs dans le cadre du Programme d'aide pour l'énergie domestique, 11 540 Néo-Brunswickois à faible revenu de plus ont eu accès au paiement. Le programme a été prolongé de cinq ans.

# Mesures de rendement

Voici certaines mesures du rendement ministériel prises dans le cadre du processus consacré à l'excellence du rendement et compatibles avec les priorités du gouvernement.

Familles	Mesures
Améliorer les services aux clients.	Nombre de clients servis par le continuum d'emploi et d'apprentissage expérientiel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et du ministère du Développement social.
	Pourcentage de personnes âgées qui reçoivent des services de soutien à domicile communautaires.
	Pourcentage de nouvelles unités de supplément de loyer en place.
Réduire les hospitalisations et améliorer les services aux clients.	Délai moyen d'achèvement des évaluations des soins de longue durée.
Gouvernement intelligent	Mesures
Équilibrer le budget provincial d'ici 2020-2021.	Rapport des dépenses réelles et des dépenses budgétées.
	Rapport des recettes réelles et des recettes budgétées.

## Familles

### Objectif de la mesure

*Améliorer les services aux clients.*

### Mesure

*Nombre de clients servis par le continuum d'emploi et d'apprentissage expérientiel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail et du ministère du Développement social.*

### Description de la mesure

Le ministère du Développement social, en partenariat avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, a mis en œuvre le continuum d'EAE. Cet investissement a été effectué pour aider les clients de l'aide sociale à acquérir une formation en classe et en milieu de travail par l'intermédiaire du placement des travailleurs.

*Nombre de clients servis par le continuum d'EAE*



### Rendement général

Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

— Référence : s.o.  
- - - Cible : 150  
Réal : 169

### Raison d'être de cette mesure

Nos clients sont mieux préparés à entrer sur le marché du travail grâce à la planification de cas et au fait que nous offrons le bon service au bon moment. Mesurer le nombre de cas servis grâce au continuum d'EAE est un indicateur de l'engagement des clients et du soutien offert par les ministères pendant que les clients se préparent à rejoindre la population active.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Les ministères du Développement social et de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail continuent de renforcer leur partenariat axé sur les clients, qui soutient les clients engagés dans le continuum des services pré-employabilité, des aptitudes et des connaissances en préparation à l'emploi, de la formation de compétences essentielles au travail et de l'expérience de travail.

## Familles

### Objectif de la mesure

*Améliorer les services aux clients.*

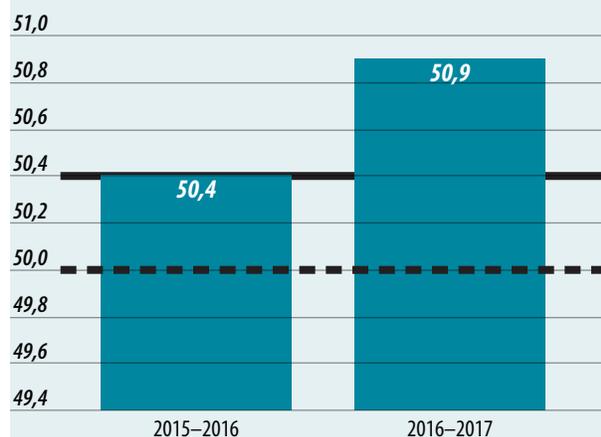
### Mesure

*Pourcentage de personnes âgées qui reçoivent des services communautaires de soutien à domicile.*

### Description de la mesure

Pourcentage de personnes âgées se prévalant du programme de soins de longue durée et recevant des services communautaires de soutien à domicile sur le nombre total de cas visés par le programme de soins de longue durée.

*Personnes âgées qui reçoivent des services communautaires de soutien à domicile (%)*



### Rendement général

Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

— Référence : 50,4 %  
- - - Cible : 50,0 %  
Réal : 50,9 %

### Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur cible la prestation des services de soins de longue durée aux personnes âgées admissibles à leur domicile et dans la collectivité au lieu des placements résidentiels. Les services à domicile sont préférables pour les clients et leur famille.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Dans le cadre de la stratégie D'abord chez soi, le programme Premier lien de la Société Alzheimer a été mis en place. Le programme de réadaptation et de revalidation rapides, en partenariat avec le ministère de la Santé et les régies régionales de la santé (RRS), a commencé son déploiement provincial.

## Familles

### Objectif de la mesure

*Améliorer les services aux clients.*

### Mesure

*Pourcentage de nouvelles unités de supplément de loyer en place.*

### Description de la mesure

Pourcentage de nouvelles unités de supplément de loyer en place par rapport au nombre d'unités visé pour l'année.

*Pourcentage de nouvelles unités de supplément de loyer en place*



### Rendement général

Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

— Référence : s.o.  
- - - - - Cible : 95 %  
Réal : 100 %

### Raison d'être de cette mesure

En vertu de l'Entente relative au Fonds pour l'infrastructure sociale, un certain nombre de nouvelles unités seront offertes au cours des prochains exercices financiers. Pour mesurer la réussite, il faut diviser le nombre de nouvelles unités offertes au cours de l'exercice financier par la cible dudit exercice. Ainsi, nous rendons compte de l'utilisation réelle de nos ressources et nous améliorons les services aux clients grâce à l'établissement de nouvelles unités ayant une subvention locative.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Le Ministère a mis en œuvre et soigneusement surveillé l'Entente relative au Fonds pour l'infrastructure sociale en collaborant avec des partenaires régionaux et communautaires.

## Familles

### Objectif de la mesure

Réduire les hospitalisations et améliorer les services aux clients.

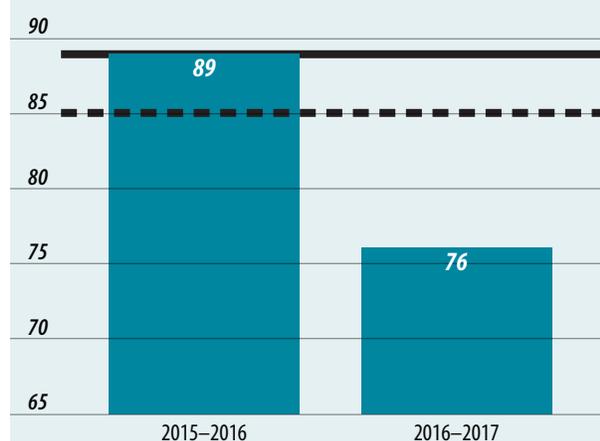
### Mesure

Délai moyen d'achèvement des évaluations des soins de longue durée.

### Description de la mesure

Le nombre de jours que nécessite l'évaluation du programme des soins de longue durée, calculé depuis le point de contact jusqu'à l'achèvement de la situation. Il s'agit d'une priorité de l'Unité d'exécution des priorités relatives aux familles.

Nombre moyen de jours pour l'achèvement des évaluations de SLD



### Rendement général

Cette mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

— Référence : 89 jours  
- - - Cible : 85 jours  
Réal : 76 jours

### Raison d'être de cette mesure

Diminuer la durée du cycle de l'évaluation des soins de longue durée permettra d'offrir un service en temps opportun aux personnes âgées, pourrait réduire la durée de l'hospitalisation des personnes âgées et contribuera à prévenir ou à retarder l'admission dans des foyers de soins ou des établissements résidentiels pour adultes.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Dans le cadre de la stratégie D'abord chez soi, le Ministère s'est engagé dans plusieurs projets afin d'améliorer l'accès au programme des soins de longue durée, y compris un projet Lean Six Sigma sur le processus d'évaluation des soins de longue durée.

## Gouvernement intelligent

### Objectif de la mesure

Équilibrer le budget provincial d'ici 2020-2021.

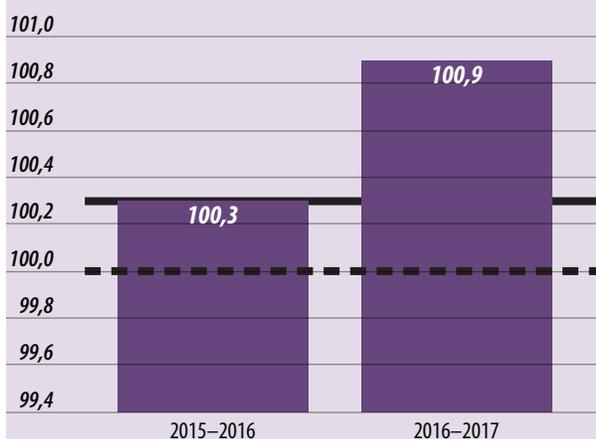
### Mesure

Rapport des dépenses réelles et des dépenses budgétées.

### Description de la mesure

Le ratio des dépenses réelles et des dépenses budgétées détermine si le Ministère dépasse le budget ou s'il est en deçà du budget. Le ratio dépasse 100 % lorsque les dépenses sont supérieures au budget et est inférieur à 100 % lorsque les dépenses sont en deçà du budget.

Rapport des dépenses réelles et des dépenses budgétées (%)



### Rendement général

Cette mesure n'a pas atteint la cible pour l'année financière.

— Référence : 100,3 %  
- - - Cible : 100,0 %  
Réal : 100,9 %

### Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer l'ensemble de ses dépenses par rapport au budget. Le GNB doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et doit être prêt à prendre des mesures correctives si l'on prévoit un dépassement budgétaire au cours de l'année.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Le Ministère a réalisé des économies de plus de 1,8 million de dollars grâce aux projets d'amélioration continue. Pour atteindre cette cible, le Ministère a réalisé diverses initiatives et des projets Lean Six Sigma.

## Gouvernement intelligent

### Objectif de la mesure

Équilibrer le budget provincial d'ici 2020-2021.

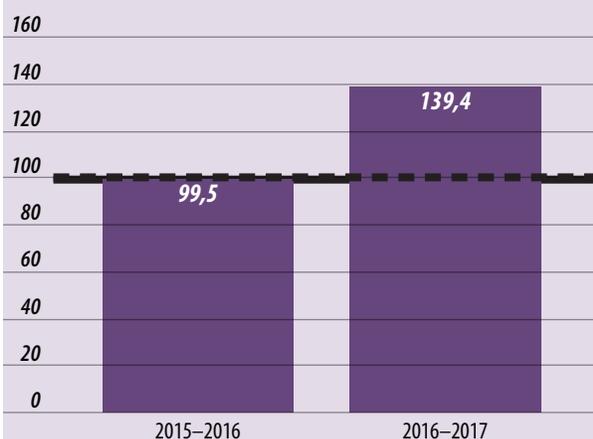
### Mesure

Rapport des recettes réelles et des recettes budgétées.

### Description de la mesure

Le ratio des recettes réelles et des recettes prévues au budget détermine si le Ministère dépasse le budget ou s'il est en deçà du budget. Il se chiffrera à plus de 100 % s'il y a dépassement budgétaire et à moins de 100 % dans le cas contraire.

Rapport des recettes réelles et des recettes budgétées (%)



### Rendement général

La mesure a dépassé la cible pour l'année financière.

— Référence : 99,5 %  
- - - Cible : 100,0 %  
Réal : 139,4 %

### Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer les recettes générales par rapport au budget. Le GNB doit veiller à ce que les recettes soient gérées conformément au budget et doit être prêt à prendre des mesures correctives si l'on prévoit que les recettes seront inférieures aux prévisions au cours de l'année.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Des recouvrements plus élevés que prévu et un changement apporté à la convention comptable ont joué un rôle dans le succès de cet indicateur. Toutefois, c'est la réussite des négociations liées à l'Entente relative au Fonds pour l'infrastructure sociale avec le gouvernement fédéral qui a eu la plus grande incidence sur les recettes réelles par rapport aux recettes prévues au budget.

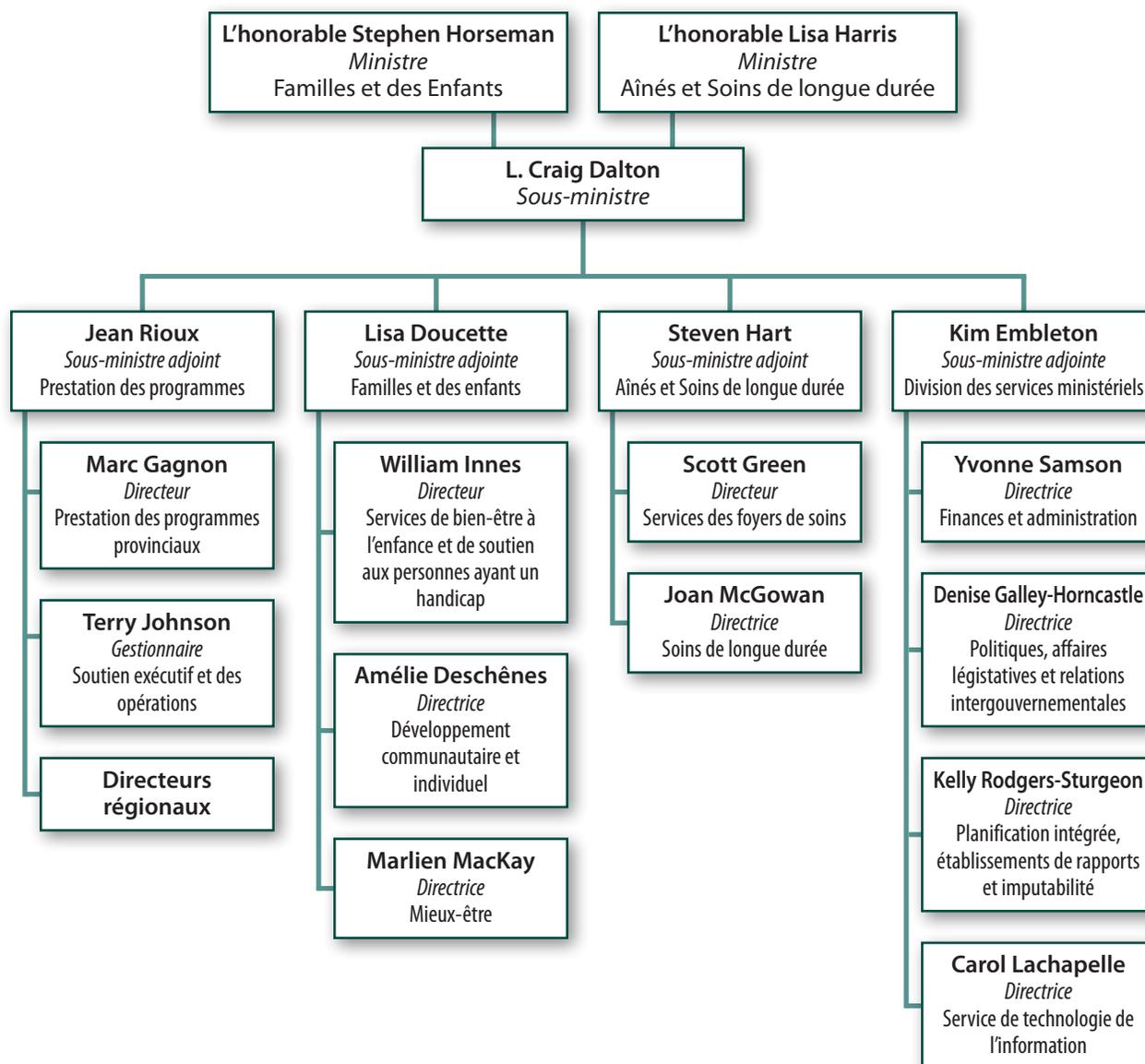
# Survol des opérations du ministère

Le ministère du Développement social s'efforce de fournir des programmes et des services visant à offrir une plus grande autonomie, une qualité de vie et une protection meilleures aux Néo-Brunswickois dans le besoin.

Comme l'illustre l'organigramme suivant, le Ministère est composé de quatre divisions intégrées dans une approche d'équipe pour appuyer les six principaux secteurs d'activité.

## Organigramme des échelons supérieurs

En date du 31 mars 2017



# Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

## Division des aînés et des soins de longue durée

La Division des aînés et des soins de longue durée voit à planifier, à concevoir et à surveiller les programmes du ministère du Développement social relatifs aux soins de longue durée et aux personnes âgées. À ce titre, elle interprète les lignes directrices, les procédures, les politiques, les normes, les règlements et les lois provinciales concernant les programmes. La Division a ciblé ses efforts sur le changement de son mode de prestation de services afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité tout en maintenant la qualité. La Division se compose de la Direction des services des foyers de soins et de la Direction des soins de longue durée.

La Direction des services de foyers de soins voit à planifier, à concevoir, à surveiller et à offrir tous les services ministériels fournis au secteur des foyers de soins. Les objectifs du Ministère pour le secteur des foyers de soins sont d'améliorer la qualité de vie des résidents, de protéger leur dignité et de veiller à une prestation aussi efficace que possible de services appropriés de qualité en établissement résidentiel, dans les limites des ressources disponibles. Le Ministère assure une prestation de services de grande qualité dans les foyers de soins en contribuant au financement de leurs activités et en leur donnant des conseils à cet égard, en participant au processus de délivrance de permis et d'inspection, et en gérant les projets de réparation, de rénovation et de remplacement des immobilisations tout en assurant un soutien consultatif. La prestation directe de services aux résidents des foyers de soins relève de chacun de ces foyers.

La Direction des services de soins de longue durée voit à planifier, à concevoir et à surveiller l'ensemble des programmes et des services offerts aux personnes âgées. Cette direction comprend : le Programme de protection des adultes, les services de soins de longue durée, les services de soutien à domicile, les services résidentiels pour adultes, les activités de jour pour adultes ainsi que la Directive sur la contribution financière uniformisée des familles. Cette direction offre également de la formation pour les personnes âgées ainsi que des services et des programmes partout dans la province et elle voit à la mise en œuvre de la stratégie D'abord chez soi.

## FAITS SAILLANTS

### Direction des services des foyers de soins

- ♦ Le 27 janvier 2017, le Conseil sur le vieillissement a présenté le rapport *Se tenir ensemble : Une stratégie sur le vieillissement pour le Nouveau-Brunswick*. Le Conseil était composé de 17 citoyens du Nouveau-Brunswick nommés par le premier ministre ainsi que de représentants des ministères de la Santé et du Développement social.
- ♦ Le projet de soins centrés sur la personne continue de progresser grâce à des activités dans les quatre initiatives. L'instrument d'évaluation des résidents des établissements de soins de longue durée (ESLD), un outil clinique informatisé, a été entièrement déployé à l'ensemble des 62 foyers de soins sans but lucratif. Cinq établissements ont été cernés à titre de foyers pilotes pour la redistribution de l'éventail de qualifications, et des données de référence ont été mises au point aux fins d'analyse. Les qualifications des préposés aux soins et les travaux définissant le champ de pratique du personnel réglementé sont les deux autres initiatives qui s'inscrivent dans ce projet.
- ♦ La Direction a collaboré avec l'Association des foyers de soins du Nouveau-Brunswick (AFSNB) et la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé (FCASS) pour mettre en œuvre le nouveau projet collaboratif *Utilisation appropriée des antipsychotiques au Nouveau-Brunswick (UAA-NB)*. Tous les foyers de soins au Nouveau-Brunswick ont participé à cette initiative visant à régler le problème d'utilisation inappropriée des antipsychotiques chez la population des foyers de soins. Il s'agit d'un programme entièrement bilingue qui rassemble des équipes interdisciplinaires des foyers de soins de l'ensemble de la province afin de parfaire la prescription appropriée, d'améliorer l'expérience des résidents et de leur famille et d'accroître la capacité à diriger l'amélioration des soins de santé.

### Direction des soins de longue durée

- ♦ La Direction a achevé un projet *Lean Six Sigma* sur le processus d'évaluation des soins de longue durée et a déployé la mise en œuvre du processus d'évaluation amélioré.
- ♦ La Direction a offert une formation sur la réadaptation et la revalidation rapides à plus de 1 000 travailleurs de foyer de soins spéciaux et aides familiaux résidentiels.
- ♦ La Direction a lancé une demande de propositions pour les organismes de soutien à domicile et a attribué des contrats de service à 56 promoteurs retenus.

## Division des familles et des enfants

La **Division des familles et des enfants** voit à la planification, à la conception et à la surveillance des programmes du Ministère concernant le bien-être de l'enfance, le soutien aux personnes ayant un handicap, l'aide sociale, le logement et le mieux-être. À ce titre, elle est appelée à interpréter les lignes directrices, les procédures, les directives, les normes, les règlements et les lois qui régissent le programme. La Division s'efforce de changer la façon dont elle fournit ses services afin d'améliorer l'efficacité et la durabilité tout en maintenant la qualité.

La Division est composée de la Direction du service de bien-être à l'enfance et du programme de soutien aux personnes ayant un handicap, de la Direction du développement communautaire et individuel et de la Direction du mieux-être.

La **Direction du service de bien-être à l'enfance et du programme de soutien aux personnes ayant un handicap** voit à la planification, à la conception et à la surveillance des programmes et des services de bien-être à l'enfance et de soutien aux jeunes et aux personnes ayant un handicap. Cette direction voit à la mise à jour et à la surveillance constantes du système de formation en protection de l'enfance axée sur les compétences ainsi qu'à la prestation de cette formation aux travailleurs sociaux en protection de l'enfance et leurs surveillants, y compris le personnel des Premières Nations, les gestionnaires de la prestation des programmes et les conseillers provinciaux. Cette direction comprend : le programme de soutien aux familles pour les enfants ayant un handicap, le programme d'adoption, les services d'accueil et d'évaluation, les services résidentiels pour enfants, les services de protection de l'enfance, les services aux enfants pris en charge, les services d'appui à la famille, les services aux parents biologiques, les services d'engagement jeunesse, la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, le soutien aux personnes ayant un handicap et les activités de développement pour adultes, programmes et formation.

La **Direction du développement communautaire et individuel** voit à planifier, à concevoir et à surveiller l'ensemble des programmes et des services visant à soutenir les personnes et les familles ainsi qu'à leur permettre de devenir et de demeurer autonomes. Cette direction comprend : le programme d'assistance transitoire, les services de gestion de cas pour les clients de l'aide sociale, les possibilités de perfectionnement professionnel pour les clients de l'aide sociale, le programme de prestations prolongées, les prestations spéciales, les services des ordonnances de soutien familial, la lutte contre l'itinérance, les maisons de transition, le programme de logement public, le programme de logement pour les ruraux et les Autochtones (locataires), le programme de logement pour les ruraux et les Autochtones (propriétaires), le programme de logement social à but non lucratif, le programme de suppléments au loyer transférables, le programme de suppléments du loyer, le programme de

logement locatif abordable, le programme sur les initiatives de partenariats communautaires, le programme de logements locatifs et de maisons de chambres, le programme de conversion locatif, le programme d'amélioration de l'habitat, le programme d'aide à l'accession à la propriété/programme de prêts pour la finition de l'habitat, le programme de participation communautaire, le programme d'orientation et de gestion du logement, le programme fédéral-provincial de réparations, le programme de réparations d'urgence.

La **Direction du mieux-être** voit à la promotion du mieux-être dans la province, en assumant un leadership et une direction efficaces, en offrant du soutien valable, en surveillant les buts et, selon les besoins, en intervenant stratégiquement en partenariat avec des organismes provinciaux, régionaux et locaux. Elle appuie des mesures qui permettent un changement positif tant dans des milieux particuliers (écoles, collectivités, domiciles, lieux de travail) que dans l'ensemble des contextes. La Direction conçoit des partenariats stratégiques avec d'autres ministères et organismes ainsi que les gouvernements fédéral et provincial, veillant à ce que les projets relatifs au mieux-être soient stratégiquement compatibles avec d'autres efforts. Parmi les interventions clés se trouvent : partenariat et collaboration; développement fondé sur les atouts; promotion; leadership, politique et législation; pratique justifiée par des données probantes.

### FAITS SAILLANTS

#### Direction du service de bien-être à l'enfance et de soutien aux personnes ayant un handicap

- ♦ *Les enfants et les jeunes peuvent bénéficier d'une variété de services offerts par des professionnels qui travaillent en équipe. Au cœur de ce cadre repose une approche axée sur les enfants appelée modèle de prestation des services intégrés (PSI). Ce modèle rassemble des services des ministères de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, du Développement social, de la Santé, et de la Justice et de la Sécurité publique pour offrir du soutien aux enfants et aux jeunes ayant des besoins déterminés. Cette année, le modèle PSI a été élargi pour inclure 112 écoles supplémentaires. Dans le cadre de cette expansion, le GNB a investi 2,9 millions de dollars en ressources additionnelles comme des psychologues, des travailleurs sociaux, des coordonnateurs et des spécialistes du soutien à la gestion de cas, facilitant ainsi pour les enfants et les jeunes à risque ainsi que pour leur famille l'obtention d'une évaluation, d'une intervention et de soutiens en milieu communautaire.*
- ♦ *Le GNB reconnaît que les attitudes des Néo-Brunswickois à l'égard de l'adoption sont en train d'évoluer. Afin de moderniser et de rationaliser les services d'adoption dans la province, des modifications à la Loi sur les services à la famille et à la Loi sur les statistiques de l'état civil ont été apportées. En vertu des modifications proposées, les parents biologiques et les personnes adoptées pourront consulter les futurs dossiers d'adoption lorsque ces derniers auront atteint l'âge de la majorité (19 ans). Pour les adoptions passées, les dossiers pourront maintenant être consultés*

une fois que la personne adoptée aura atteint l'âge de 19 ans, sauf si un parent biologique ou un adulte adopté a opposé un veto à la divulgation. Cette étape est conforme à l'orientation adoptée par la plupart des territoires de compétence de l'Amérique du Nord, et elle permettra aux parents biologiques et aux adultes adoptés d'avoir accès à l'information sur leur généalogie et même de se rencontrer, s'ils le souhaitent tous les deux.

- ♦ Le Programme de soutien aux personnes ayant un handicap a adopté un modèle de prestation de services en deux volets permettant aux personnes de gérer elles-mêmes leur plan d'intervention ou de demander l'aide d'un travailleur social. Les personnes qui optent pour le modèle autogéré rencontreront d'abord un représentant du Ministère afin de déterminer leurs forces et leurs besoins non comblés, ce qui permettra l'élaboration d'un plan d'intervention. Elles gèrent ensuite elles-mêmes les services nécessaires pour répondre à leurs besoins. Les personnes qui demandent le soutien d'un travailleur social rencontreront ce dernier afin de déterminer leurs forces et leurs besoins dans le but d'élaborer un plan d'intervention; elles bénéficieront par la suite de contacts réguliers, de conseils et d'un soutien de ce travailleur.

#### **Direction du développement communautaire et individuel**

- ♦ Le Ministère a établi un partenariat avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail pour mettre en œuvre le continuum d'EAE. Ce continuum d'une durée de neuf mois comprend des services pré-employabilité, des aptitudes et des connaissances en préparation à l'emploi, une formation de compétences essentielles au travail et une composante d'expérience de travail de 16 semaines. Cette initiative cible 400 clients sur trois ans avec pour objectif l'amélioration des résultats sur le marché du travail des bénéficiaires de l'aide sociale. En 2016-2017, 169 clients y ont participé.
- ♦ Le Ministère a poursuivi la prestation de son programme novateur en deux volets destiné aux clients de l'aide sociale dont l'évaluation signalait des besoins liés à la pré-employabilité. Le programme En mouvement/Momentum a fait participer plus de 700 clients.
- ♦ Afin d'aider les personnes âgées à faible revenu, le Ministère a continué d'offrir la prestation pour personnes âgées à faible revenu du Nouveau-Brunswick. Ce programme a versé une prestation annuelle de 400 \$ aux personnes âgées admissibles qui étaient résidentes du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2015 et qui recevaient le supplément de revenu garanti (SRG) ou qui étaient âgées de 60 à 64 ans et qui recevaient l'allocation au survivant du fédéral ou l'allocation du fédéral. En 2016-2017, 42 843 personnes âgées ont bénéficié de ce programme.
- ♦ Le Programme d'aide pour l'énergie domestique, conçu pour aider les familles dans le besoin, a été prolongé de cinq ans. Des mesures législatives ont été déposées pour augmenter le seuil de revenu des demandeurs, afin que plus de familles

aient accès au programme. La hausse du seuil a permis à 11 540 Néo-Brunswickois à faible revenu de plus d'avoir accès au paiement.

#### **Direction du mieux-être**

- ♦ Dans le cadre de la stratégie D'abord chez soi, le Programme de reconnaissance des collectivités amies des aînés a été lancé. Ce programme encourage les collectivités et les municipalités à concevoir des politiques, des services et des structures aidant à promouvoir le vieillissement en santé et le mieux-être. En partenariat avec l'Association francophone des aînés du Nouveau-Brunswick, le Ministère a créé un guide de ressources afin d'encourager les actions communautaires qui permettent aux personnes âgées de vivre dans des milieux sécuritaires et sains où elles peuvent contribuer pleinement à la société.
- ♦ En partenariat avec l'Association des banques alimentaires du Nouveau-Brunswick, le Ministère a remanié un programme fournissant un soutien financier aux banques alimentaires. Le nouveau programme (programme d'action communautaire en alimentation) a été lancé en janvier 2017 et vise à améliorer l'accès à la nourriture d'urgence, à accroître la quantité d'aliments sains dans le secteur de la nourriture d'urgence et à soutenir des démarches novatrices pour répondre à l'insécurité alimentaire. La Direction a aussi publié un guide de ressources qui détermine d'autres sources de financement accessibles aux banques alimentaires. Ce travail est effectué dans le contexte de la collaboration continue de la Direction avec divers partenaires et intervenants afin de mener des démarches globales à long terme sur la sécurité alimentaire.

## **Division de la prestation des programmes**

La **Division de la prestation des programmes** voit à la prestation des programmes et des services aux clients du ministère du Développement social. Elle est composée de huit bureaux régionaux, d'une direction et d'une unité.

Les **bureaux régionaux** voient à la prestation des programmes et des services aux gens et aux familles dans les principaux secteurs d'activité, soit le développement communautaire et individuel, les services de bien-être à l'enfance et de soutien aux personnes ayant un handicap, les services de soins de longue durée, les services des foyers de soins et les services de mieux-être.

La **Direction de la prestation des programmes provinciaux** voit à la prestation des programmes et des services aux gens et aux familles dans les principaux secteurs d'activité au moyen de modèles provinciaux de prestation de services à guichet unique. Parmi ces programmes et services, citons : l'accueil centralisé pour les demandes de protection des enfants et des adultes, les aiguillages vers les services aux parents biologiques et les services d'appui à la jeunesse, le

service de permanence centralisée, la concertation familiale, la conférence pour une intervention immédiate, les services de médiation en protection de l'enfance, les services de divulgation de renseignements après l'adoption et les vérifications et les exemptions des dossiers centralisés de Développement social.

L'Unité de soutien exécutif et des opérations voit à offrir toute une gamme de services de soutien et de services directs essentiels, en collaboration avec l'équipe de gestion du Ministère et les autres ministères, et ce, afin d'offrir un service efficace de prestation des programmes aux gens et aux familles dans les principaux secteurs d'activité. Cela comprend le soutien à la prestation de services pour le service d'accueil intégré, la correspondance ministérielle, la Commission consultative médicale et les services sociaux d'urgence.

## FAITS SAILLANTS

### Direction du soutien à la prestation des programmes

- ♦ *La Direction a mené à bien un processus de demande de propositions pour un contrat provincial de service de médiation en protection de l'enfance.*

### Unité de soutien exécutif et des opérations

- ♦ *Afin de soutenir le mandat du Ministère en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence de fournir des services sociaux d'urgence comme de la nourriture et de l'hébergement aux Néo-Brunswickois, l'Unité a travaillé pour appuyer les efforts d'intervention provinciaux et régionaux lors de la tempête de verglas de janvier 2017. La tempête a touché des milliers de Néo-Brunswickois, laissant une grande partie de la Péninsule acadienne et du Sud-Est du Nouveau-Brunswick sans électricité durant une période qui est allée jusqu'à 14 jours.*
- ♦ *Le service d'accueil intégré a géré et mené de manière centralisée l'intervention du Ministère à la menace de grève des services postaux à l'été 2016. Les efforts ont notamment compris ce qui suit : classer et rediriger les chèques papier aux bureaux régionaux, coordonner le moment et le lieu des collectes des chèques régionaux, coordonner les communications à l'intention du personnel et des clients, et assurer une liaison avec Service Nouveau-Brunswick avant et pendant la grève éventuelle.*

## Division des services ministériels

La Division des services ministériels voit à offrir toute une gamme de services de soutien et de services directs essentiels aux employés du Ministère. Elle travaille en partenariat avec les autres divisions du Ministère afin de participer au succès de l'organisation sur le plan des finances, de la dotation en personnel, des technologies et de la gestion de l'information, de la recherche, de l'évaluation et de la planification ainsi qu'à la réussite de ses initiatives liées à la réglementation et aux politiques.

La Division comprend la Direction des finances et de l'administration, la Direction des politiques, de la législation et des relations intergouvernementales, la Direction de la planification intégrée, de l'établissement des rapports et de l'imputabilité, la Direction des services de technologie de l'information et la Direction des services des ressources humaines.

La Direction des finances et de l'administration travaille avec les cadres afin de veiller à ce que les ressources financières du Ministère soient dépensées conformément au cadre fiscal du GNB. Elle fournit des renseignements et des conseils afin de veiller à la cohérence des activités de budgétisation, d'administration de contrats, de communication de l'information financière et d'administration. La Direction procède à des vérifications internes pour les programmes et services du Ministère. Elle assure la gestion de dossiers pour le bureau central et offre au Ministère des services de gestion des établissements. La Direction administre également le Programme d'assistance médicale.

La Direction des politiques, des affaires législatives et des relations intergouvernementales est chargée d'élaborer les politiques et les propositions législatives du Ministère et de fournir des conseils et un soutien constants relativement à l'interprétation de ses lois. Elle voit à représenter le Ministère dans diverses discussions interministérielles et représente le GNB dans différentes tribunes intergouvernementales liées aux personnes âgées, au logement et aux services sociaux. Elle est également responsable au sein du Ministère des questions juridiques et de litige en plus de fournir une orientation au Ministère relativement à ses réponses aux demandes et enquêtes de l'ombudsman, de la commissaire à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, de la commissaire aux langues officielles, du défenseur des enfants et de la jeunesse et de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick. La Direction est également responsable au sein du Ministère des discussions et consultations avec le Secrétariat des affaires autochtones au provincial et Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), et ce, pour les questions relatives aux services à l'enfance et aux familles dans les collectivités des Premières Nations.

La Direction de la planification intégrée, de l'établissement des rapports et de l'imputabilité voit à diriger le processus de planification stratégique ainsi que le cycle annuel de planification et de reddition de comptes du Ministère. Elle fournit des conseils et des directives au Ministère en menant des recherches et des évaluations des programmes et des services ministériels et en procédant à des analyses statistiques pour l'élaboration des politiques et des programmes. Elle voit également à l'analyse des données du Ministère ainsi qu'à la surveillance du rendement de ses programmes et services et à la reddition de comptes à ce sujet. En outre, la Direction voit à la gestion des initiatives des priorités ministérielles ainsi qu'aux communications internes et représente le Ministère dans le cadre d'initiatives interministérielles.

térielles à l'appui des objectifs généraux du gouvernement. La Direction voit aussi à l'élaboration, à la facilitation et à la mise en œuvre de l'excellence du rendement, notamment de l'amélioration continue, de l'innovation et de la gestion quotidienne.

La **Direction des services de technologie de l'information** aide tous les secteurs de programmes du Ministère à atteindre leurs objectifs opérationnels en établissant des partenariats avec les divisions du Ministère et en collaborant avec Service Nouveau-Brunswick pour fournir des outils et des solutions de technologie de l'information (TI) appropriés. Les services offerts par la Direction comprennent le soutien de gestion technique au système-client, la prestation d'expertise en la matière et de services de soutien pour les applications d'utilisateur final pour les applications des secteurs d'activité du Ministère. La Direction fournit également des services de sécurité des renseignements et elle est responsable de la stratégie et de la planification des TI, de la coordination des services de TI et de la gestion de l'information ministérielle.

La **Direction des services des ressources humaines** voit à offrir un soutien et des services de consultation aux cadres et aux employés afin d'accroître l'efficacité et le rendement de l'organisation. Elle s'efforce de créer et de maintenir une main-d'œuvre dynamique, saine, sûre et très performante qui offre d'excellents services aux Néo-Brunswickois. Elle travaille en collaboration afin de remplir son mandat et d'atteindre ses objectifs tout en appuyant les objectifs stratégiques du Ministère et du GNB. La Direction est composée de deux unités opérationnelles, soit l'Unité des services des relations avec les employés et l'Unité de perfectionnement du personnel et de développement organisationnel. Au 1er octobre 2016, la prestation des services des ressources humaines opérationnels et transactionnels a été transférée des ministères et des organismes de la partie I à Service Nouveau-Brunswick.

## FAITS SAILLANTS

### Direction des politiques, des affaires législatives et des relations intergouvernementales

- ♦ *La Loi sur les Services à la famille, la Loi sur la sécurité du revenu familial et la Loi sur l'habitation au Nouveau-Brunswick ont été modifiées pour permettre au Ministère d'utiliser une vérification électronique du revenu avec l'Agence du revenu du Canada au nom des clients qui déposent une demande pour certains programmes. L'information est recueillie au moyen d'un processus papier où les clients fournissent des copies de leur cotisation d'impôt sur le revenu. La nouvelle méthode aura recours à un serveur sécurisé et chiffré pour obtenir les renseignements au nom du client, avec son consentement.*

- ♦ *La SCHL – Nouveau-Brunswick 2016 – Entente relative au Fonds pour l'infrastructure sociale en vertu de l'Entente concernant l'investissement dans le logement abordable a été négociée. L'entente comprend un nouvel investissement de plus de 56 millions de dollars des gouvernements fédéral et provincial qui aidera les citoyens du Nouveau-Brunswick qui en ont besoin à avoir accès à un logement abordable.*
- ♦ *La Loi sur les Services à la famille a été modifiée pour mentionner expressément les grands-parents et les autres membres de la famille immédiate dans les dispositions liées aux demandes relatives au droit de visite des petits-enfants, et pour ajouter une disposition afin que les tribunaux puissent établir la manière dont ce droit de visite peut être exercé.*

### Direction de la planification intégrée, de l'établissement des rapports et de l'imputabilité

- ♦ *La Direction a élaboré et mis en œuvre un cadre de responsabilisation visant à soutenir l'équipe de la haute direction en ce qui a trait à la responsabilité en matière de gestion des activités, des finances et des initiatives.*
- ♦ *La Direction a lancé un nouveau plan stratégique quinquennal, Ensemble on s'épanouit (2016-2021) qui comprend quatre objectifs stratégiques pour accroître l'excellence dans les services aux clients, encourager une culture de l'excellence du personnel, encourager une culture de l'innovation et établir et multiplier les partenariats.*

### Direction des services de technologie de l'information

- ♦ *La Direction a apporté des changements au système de mise en application de la prestation supplémentaire pour frais de garde pour les bénéficiaires de l'aide sociale.*
- ♦ *La Direction a poursuivi la mise en place des changements organisationnels visant à soutenir la prestation des services de technologie de l'information au sein de Service Nouveau-Brunswick.*

### Services des ressources humaines

- ♦ *Au début de l'exercice financier, l'équipe de la haute direction et la Direction des services des ressources humaines ont lancé le prix d'excellence de Développement social. Le prix reconnaît un employé ou une équipe dont les contributions ont eu une incidence considérable sur le service aux clients, l'innovation, la direction, l'amélioration de la qualité continue ou la participation de la collectivité. Le prix fait état de l'engagement du Ministère pour favoriser la création d'un milieu de travail qui reconnaît les réalisations et la contribution des membres du personnel à la prestation de services de qualité aux Néo-Brunswickois.*
- ♦ *Le Ministère, en collaboration avec le Groupe de recherche en santé et en éducation de l'Université du Nouveau-Brunswick, a lancé une initiative triennale pour améliorer les pratiques de mieux-être en milieu de travail, le fonctionnement de l'équipe et l'engagement des employés.*

# Information financière

Le présent aperçu financier a été préparé à l'aide des renseignements disponibles au moment de la publication et peut, par conséquent, ne pas correspondre exactement aux données publiées par la suite dans les comptes publics du GNB.

Dépenses	Budget	Résultat	Écart positif (négatif)	% positif (négatif)	Remarque
Services généraux et autres	11 697,1	13 924,5	2 227,4	19,0	1
Services de la sécurité du revenu – Coûts de la prestation des services	22 089,2	21 772,6	(316,6)	(1,4)	
Services de la sécurité du revenu – Prestations	219 356,0	219 426,9	70,9	0	
Mieux-être	7 311,6	6 126,7	(1 184,9)	(16,2)	2
* Services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse	125 109,5	130 213,9	5 104,4	4,1	3
* Soins de longue durée	658 605,8	650 751,5	(7 854,3)	(1,2)	4
Logement	88 338,9	101 686,3	13 347,4	15,1	5
Autres avantages	35 700,0	34 880,8	(819,2)	(2,3)	6
<b>TOTAL</b>	<b>1 168 208,1 \$</b>	<b>1 178 783,2 \$</b>	<b>10 575,1 \$</b>	<b>0,9</b>	

Les chiffres sont exprimés en milliers.

\* Le 7 juin 2016, avec la nomination de l'honorable Stephen Horsman à titre du ministre des Familles et des Enfants pour le ministère du Développement social, la responsabilité du Programme de soutien aux personnes ayant un handicap et du Programme des activités de développement pour adultes, programmes et formation (ADAPF) a été transférée de la Direction des soins de longue durée à la Direction du service de bien-être à l'enfance et de soutien aux personnes ayant un handicap. Pour 2016-2017, les dépenses pour ces programmes sont indiquées avec les Soins de longue durée

Dépenses du compte spécial	Budget	Résultat	Écart positif (négatif)	% positif (négatif)	Remarque
Compte de financement de la SCHL	14 489,0 \$	6 103,9 \$	(8 385,1) \$	(57,9)	7

Les chiffres sont exprimés en milliers.

Revenus	Budget	Résultat	Écart positif (négatif)	% positif (négatif)	Remarque
Retour sur investissement	2 200,0	1 519,3	(680,7)	(30,9)	8
Licences et permis	33,0	26,9	(6,1)	(18,5)	
Vente de biens et de services	17 390,0	17 845,8	455,8	2,6	
Divers	9 375,0	9 615,1	240,1	2,6	
Subventions conditionnelles – Canada	24 343,0	45 375,7	21 032,7	86,4	9
<b>Total</b>	<b>53 341,0 \$</b>	<b>74 382,8 \$</b>	<b>21 041,8 \$</b>	<b>39,4</b>	

Les chiffres sont exprimés en milliers.

Revenus du compte spécial	Budget	Résultat	Écart positif (négatif)	% positif (négatif)	Remarque
Rendement de l'investissement	8 467,0 \$	4 175,8 \$	(4 291,2) \$	(50,7)	10

Les chiffres sont exprimés en milliers.

#### Remarques sur les écarts considérables

- Dépassement du budget en raison des salaires et des frais généraux.
- En deçà du budget en raison de coûts indirects inférieurs aux prévisions.
- Dépassement du budget en raison des frais plus élevés que prévu pour les cas complexes, la protection de l'enfance, le programme Services d'engagement jeunesse et les pressions récurrentes relatives aux frais généraux.
- En deçà du budget en raison d'économies sur le chapitre de la construction.
- Dépassement du budget en raison des coûts supplémentaires associés à l'Entente relative au Fonds pour l'infrastructure sociale, des coûts du supplément de loyer pour les réfugiés syriens et d'un changement apporté à la convention comptable.
- En deçà du budget en raison de la participation plus faible que prévu au programme de crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire à l'intention des personnes âgées du Nouveau-Brunswick.
- En deçà du budget en raison d'un changement apporté à la convention comptable.
- En deçà du budget en raison de la diminution du nombre de prêts en cours.
- Dépassement du budget en raison des recettes du Fonds pour l'infrastructure sociale supérieures aux recouvrements prévu et d'un changement apporté à la convention comptable.
- En deçà du budget en raison d'un changement à la convention comptable.

# Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leurs ministères respectifs. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère du Développement social pour l'exercice 2016-2017.

Nombre d'employés permanents et temporaires au 31 décembre		
Type d'employé	2016	2015
Permanent	1 226	1 251
Temporaire	283	243
<b>TOTAL</b>	<b>1 509</b>	<b>1 494</b>

Le Ministère a lancé 61 concours, dont vingt-deux concours ouverts (publics) et 39 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un degré élevé d'expertise et de formation; – un degré élevé de compétences techniques; – une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des bassins de talents gouvernementaux et ministériels qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation latérale du GNB permet de muter les employés entre les parties 1, 2 (conseils scolaires) et 3 (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	5
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	3
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants employés l'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes Coop ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)d)(ii)	0

En application de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre n'a reçu plainte alléguant le favoritisme et aucune plainte n'a été déposée avec l'ombud.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

No de projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Résumé des modifications
12	<i>Loi concernant les accords avec l'Agence du revenu du Canada</i> <a href="http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/3/Bill-12.pdf">http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/3/Bill-12.pdf</a>	16 décembre 2016	Des modifications ont été apportées à la <i>Loi sur la sécurité du revenu familial</i> , à la <i>Loi sur les services à la famille</i> , à la <i>Loi sur les foyers de soins</i> et à la <i>Loi sur l'habitation au Nouveau-Brunswick</i> afin de conférer l'autorité de signer une entente avec l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour obtenir les renseignements fiscaux au nom des clients utilisant le transfert électronique plutôt que le processus papier actuel. Le Ministère continuerait d'obtenir le consentement des demandeurs et des clients avant de demander les renseignements à l'ARC.
39	<i>Loi concernant l'ouverture des dossiers d'adoption scellés</i> <a href="http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/3/Bill-39.pdf">http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/3/Bill-39.pdf</a>	5 mai 2017	La <i>Loi concernant l'ouverture des dossiers d'adoption scellés</i> a modifié la <i>Loi sur les services à la famille</i> et la <i>Loi sur les statistiques de l'état civil</i> pour changer la façon dont le GNB traite les dossiers d'adoption.  Les parents biologiques et les personnes adoptées pourront consulter les futurs dossiers d'adoption lorsque ces derniers auront atteint l'âge de la majorité (19 ans).  Pour les adoptions passées, les dossiers pourront être consultés une fois que la personne adoptée aura atteint l'âge de la majorité, sauf si un parent biologique ou un adulte adopté a opposé un veto. La nouvelle loi prévoit aussi des avis d'acceptation limitée de prise de contact où un parent biologique ou un adulte adopté peut indiquer s'il veut que l'autre partie communique avec lui et par quel moyen ce contact peut être établi.  Les modifications à la <i>Loi sur les statistiques de l'état civil</i> permettent la création d'un enregistrement original d'une naissance, qui inclura le nom des parents biologiques et le nom de la personne adoptée à la naissance.
49	<i>Loi modifiant la Loi sur les services à la famille</i> <a href="http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/3/Bill-49.pdf">http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/58/3/Bill-49.pdf</a>	5 mai 2017	La modification mentionne expressément les grands-parents et les autres membres de la famille immédiate dans la disposition traitant des demandes relatives aux droits de visite des petits-enfants, et une disposition a été ajoutée afin que les tribunaux puissent établir la manière dont ce droit de visite peut être exercé.  Les modifications visent la Partie VII de la Loi et s'appliquent uniquement aux demandes privées de droit de visite.  Les modifications ne changent d'aucune façon la marche que doivent suivre les grands-parents ou les autres membres de la famille qui souhaitent obtenir des droits de visite auprès d'un enfant. Elles mettent cependant en évidence le rôle et l'importance des grands-parents et des autres membres de la famille immédiate dans la vie d'un enfant, tout en maintenant l'intérêt supérieur de l'enfant comme un critère d'importance primordiale.

Les lois et règlements relevant de la compétence du ministère du Développement social en 2016-2017 peuvent être consultés aux adresses qui suivent :

- Pour le ministre des Familles et des Enfants : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=52>
- Pour le ministre responsable des Aînés et des Soins de longue durée : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=53>

# Résumé des activités liées aux langues officielles

## Introduction

Le Ministère a conçu un nouveau plan d'action pour 2015-2020 qui comprend les activités stratégiques pour chacun des quatre secteurs d'activité qui se trouvent dans le *Plan du Nouveau-Brunswick sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*.

## Axe 1

Égalité des services. Pour veiller à ce que la population ait accès à des services de même qualité en français et en anglais partout dans la province, on a réalisé les activités suivantes :

- La revue et la mise à jour annuelles des profils linguistiques. Les Services des ressources humaines consultent la haute direction pour discuter de la capacité linguistique de l'équipe et cerner toute lacune, veillent à l'élaboration d'un plan à court terme de « remplacement » et d'un plan à long terme pour améliorer la capacité linguistique de l'équipe (à savoir embauches, formation en langue seconde).
- On a également informé les nouveaux employés des modules obligatoires iLearn sur les langues officielles dans le cadre de leur orientation.

## Axe 2

Utilisation des langues officielles en milieu de travail. Pour veiller à ce que le milieu et le contexte encouragent les employés à utiliser la langue officielle de leur choix au travail, on a réalisé les activités suivantes :

- Le modèle de gestion du rendement de l'employé a été révisé et publié sur le site intranet du Ministère. Ce sujet était présenté dans le bulletin d'information de décembre du Ministère.
- Les Services des ressources humaines ont communiqué avec les gestionnaires et coordonnateurs des services ministériels de façon régulière afin de réitérer l'offre active de la direction de mener les évaluations du rendement des employés dans la langue de leur choix.
- Les Services des ressources humaines consultent la haute direction pour discuter de la capacité linguistique de l'équipe et cerner toute lacune, veillent à l'élaboration d'un plan à court terme de « remplacement » et d'un plan à long terme pour améliorer la capacité linguistique de l'équipe (à savoir embauches, formation en langue seconde).
- Il y a une section dans l'intranet qui renferme de l'information sur la formation en langue seconde ainsi que des liens vers des outils et des ressources pour aider les employés à pratiquer leur langue seconde.

## Axe 3

Pour veiller à ce que le GNB et ses employés adhèrent à la valeur fondamentale qu'est le bilinguisme officiel, voici les activités qui ont été menées :

- Le Ministère a recueilli des renseignements et compilé les mises à jour de statut au moyen de ses mécanismes de reddition de comptes et de surveillance établis afin de remplir une section spéciale de son rapport annuel traitant des langues officielles.
- Le Ministère a continué d'utiliser le guide de rédaction des mémoires au Conseil exécutif (MCE) pour discuter des répercussions des programmes et des politiques sur les communautés linguistiques.
- On a également informé les nouveaux employés des modules obligatoires iLearn sur les langues officielles dans le cadre de leur orientation.

## Axe 4

Les fonctionnaires ont une connaissance et une compréhension approfondies de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et de la réglementation pertinentes ainsi que des obligations du GNB. En ce qui concerne les langues officielles, l'activité suivante a été réalisée :

- Un bulletin d'information sur les langues officielles a été publié sur le site intranet des employés du Ministère.

## Conclusion

La politique sur la langue de travail et les lignes directrices ont été mises à jour en novembre 2016 par le Conseil du Trésor. Le Ministère continue de promouvoir la politique sur la langue de travail par l'intermédiaire de son bulletin d'information.

# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification y incluant un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
Foyers de soins – 2016, volume 1 <a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/Chap2f.pdf">http://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V1/Chap2f.pdf</a>	3	2*
Foyers d'accueil – 2013, volume 2 <a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/agnb-vgnb/fr/publications/rapports/annee/2013.html#2013v1=Page1&amp;2013v2=Page5">http://www.agnb-vgnb.ca/content/agnb-vgnb/fr/publications/rapports/annee/2013.html#2013v1=Page1&amp;2013v2=Page5</a>	11	9**
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) Entente relative au logement social – 2011, volume 3 <a href="http://www.agnb-vgnb.ca/content/agnb-vgnb/fr/publications/rapports/annee/2011.html#2011v1=Page1&amp;2011v2=Page4&amp;2011v3=Page8">http://www.agnb-vgnb.ca/content/agnb-vgnb/fr/publications/rapports/annee/2011.html#2011v1=Page1&amp;2011v2=Page4&amp;2011v3=Page8</a>	2	2***

\* Les ministères de la Santé et du Développement social continuent de travailler sur les autres recommandations afin d'assurer la durabilité à court terme et les changements transformationnels à long terme.

\*\* Les deux qui restent sont en cours de parachèvement dans le cadre de consultations avec les intervenants.

\*\*\* Les gouvernements fédéral et provincial élaborent une stratégie fédérale du logement qui donnera suite à l'autre recommandation, soit un plan complet à long terme pour le logement social.

## Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, le chef administratif doit établir un rapport sur les divulgations d'actes répréhensibles faites à un supérieur hiérarchique ou au fonctionnaire désigné de la division des services publics dont il est responsable. Le ministère du Développement social n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2016–2017.